

Décision

Générale

colonial

Décision n° 295 concernant les Ministères.

n° 295

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mars 1960

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro
31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de quatre mille quatre cent quarante-cinq francs (4445 fr.) est accordée au nommé Said Djarab Guedi, employé aux Travaux Publics (Régie des Eaux) victime d'un accident du travail le 21 janvier 1960. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé, à tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle de l'accident du travail. La dépense ci-dessus est imputable sur le Budget Local de l'exercice 1960,

chapitre 1-3-1.